

Responsable de service d'action sociale

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le responsable de service d'action sociale recense les besoins, propose et participe à la mise en œuvre de la politique sociale. Il exerce une fonction de conseil ou d'expertise auprès des équipes de terrain. Il est amené à encadrer un service, un pôle de la Direction de la Solidarité Départementale.

Le métier

Le responsable de service d'action sociale est autonome dans l'organisation du travail et de la relation aux équipes de terrain. Il est force de proposition auprès du supérieur hiérarchique, et est garant d'une expertise d'intervention sociale. Il encadre des équipes à effectif variable en fonction de l'organisation et de la taille du service. Ses horaires sont irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Son travail demande une polyvalence, une expertise et de la mobilité. Son rythme de travail est variable.

Les activités

- Participer à la définition des priorités pour les missions de la direction de la solidarité
- Coordonner le fonctionnement et les actions du service
- Analyser des problèmes sociaux et/ou médico-sociaux rencontrés par les services
- Donner des conseils techniques et un soutien aux pratiques professionnelles
- Assister les partenaires internes et externes pour le montage de projets collectifs
- Réaliser une veille sectorielle
- Manager un service
- Animer et piloter des équipes
- Gérer les ressources humaines
- Elaborer des schémas et des programmes spécifiques

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial, de conseiller socio-éducatifs ou de médecin.